Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE MOTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU «PLAN ÉTUDIANTS» AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance Du 16 janvier 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les avis rendus par le comité technique et le la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université en leurs séances respectives des 12 janvier et 15 janvier 2018,

Considérant la procuration parvenue en séance (10h42) de la part de M. Lafosse en direction de Mme Partensky, portant à 17 le nombre des élus représentés au CA,

➢ *Entendu l'exposé de Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ Après en avoir délibéré,

➲ DÉCIDE d'approuver la motion suivante:

« L'Université Bordeaux Montaigne s'est toujours donné pour mission l'accueil et l'accompagnement à la réussite de tous ses étudiants.
Elle déplore que le gouvernement, au prétexte de filières en forte tension (comme Paces, Staps et Psychologie), généralise à l'ensemble des disciplines des mesures qui ne lui semblent pas servir l'esprit du service public auquel nous sommes particulièrement attachés.
La réforme de l'entrée à l'université, qui met un terme à la voie d'accès unique par le Baccalauréat, aura pour effet de proposer une orientation, (dont on peut craindre qu'il s'agisse d'une sélection déguisée), à partir de critères nationaux peu adaptés (dans bien des domaines) à des lycéens d'aujourd'hui. Cette réforme installera les établissements définitivement dans un rapport de concurrence, entre des universités dites d'« excellence » accueillant les « excellents » étudiants et les autres.
L'Université Bordeaux Montaigne condamne à la fois l'esprit, le caractère précipité et le flou de cette loi qu'il faudrait mettre en œuvre alors même qu'elle n'a pas été définitivement adoptée, situation assez inédite et qui semble prendre ses distances avec le respect des institutions.
Notre université ne méconnait pas la nécessité de travailler plus profondément encore sur l'orientation des lycéens et leur accompagnement. Mais c'est d'un grand plan d'investissement budgétaire et humain dont nous avons besoin et non de mesures d'austérité que nous subissons depuis plusieurs années.

L'Université Bordeaux Montaigne demande au ministère le respect des cadres institutionnels, un plan de créations d'emplois statutaires assorti de moyens financiers qui permette d'accueillir tous les lycéens et de les conduire effectivement vers la réussite. Sans aide conséquente l'Université Bordeaux Montaigne ne pourra assurer l'accompagnement légitime auquel chaque étudiant a droit et que la réforme assure vouloir encourager ».

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 janvier 2018.

Nombre de membres présents	**17**
Nombre de membres représentés	**17**
Nombre d'abstentions	**10**
Nombre de suffrages exprimés	**24**
Nombre de votes pour	**24**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 04/04/2018.

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/01/2018.